

# Conseil général de la Sarthe

## Session du 16 octobre 2009

### ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2010

#### Intervention au nom du groupe des élus de Gauche et Républicains

**M. COUNIL.** Monsieur le Président, mes collègues de la minorité me soufflent à l'oreille qu'ils regrettent de ne pas avoir été félicités !

**M. Le PRESIDENT.** M'eussiez-vous mieux écouté, vous auriez noté que j'ai félicité tous les membres de la commission de l'Agriculture.

**M. COUNIL.** Je pense que je vais les décevoir profondément, parce qu'ils m'ont demandé de les féliciter un par un. Or, c'est vous, monsieur le Président, que je vais féliciter pour votre intervention. Dans la catégorie des optimistes, vous pourriez être aisément nommé, car c'est ce qui marque le plus votre discours. Je m'arrêterai là dans les félicitations, car je ne suis pas d'accord avec l'optimisme dont vous faites preuve. Je suis au contraire bien plus inquiet que vous ne l'êtes. Le budget 2010 s'établit à nouveau dans un contexte qui est largement défavorable aux collectivités locales et plus particulièrement aux Conseils généraux.

Comme vous l'avez évoqué, il convient de se référer au contexte économique actuel. Vous avez raison, si le paroxysme de la crise semble derrière nous, le ralentissement de l'économie reste d'actualité. Si le rapport que vous avez préparé évoque l'apparition de signaux moins négatifs, ils n'en demeurent pas moins négatifs. D'après le FMI, il faudra attendre huit, voire douze mois avant que le chômage commence à décroître. Un taux de chômage supérieur à 10 % est prévu en 2010. Or, l'on sait l'impact que peut avoir un fort taux de chômage sur nos finances, que ce soit l'arrivée de personnes dans le RSA ou la diminution de certaines de nos recettes. Vous avez notamment fait allusion à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, assise sur la masse salariale. La masse salariale diminuant au niveau national, il y a fort à craindre que nos financements diminuent alors qu'ils sont déjà assez maigres.

D'autres aspects ont été rappelés. La difficulté du marché immobilier avec l'impact direct sur les droits de mutation que nous avons subi de plein fouet l'an dernier – ce sera encore le cas cette année – ou l'investissement des entreprises qui reste en repli ; ce seront des effets qui pèseront sur notre situation économique. Parallèlement à ce climat très incertain, des décisions sont annoncées ou en cours, qui rendront ou rendent la situation encore plus difficile et incertaine. Le Gouvernement, à travers deux réformes qu'il considère comme majeures – la réforme de la fiscalité locale et la réforme territoriale – a décidé d'accentuer les incertitudes pour nos collectivités locales.

Tout d'abord, la réforme de la fiscalité locale, qui conduit – le constat est partagé – à modifier de façon forte les finances de nos collectivités avec, en première étape, la suppression de la taxe professionnelle, que nous avons vécue en direct l'an dernier ; en effet, elle a été annoncée sans concertation par le Président de la République alors que nous étions réunis pour la session budgétaire consacrée au budget 2009, une suppression qui est remplacée pour le Département par la cotisation complémentaire et, seconde étape annoncée pour 2011, la perte, pour les Départements et les Régions, du fruit des taxes d'habitation et foncière qui serait réservé aux communes.

À l'heure où nous débattons, nous ne disposons d'aucune assurance sur le montant auquel nous pourrions prétendre dans le futur de cette nouvelle taxe sur les entreprises ni sur les compensations de l'Etat. Vous l'avez rappelé, monsieur le Président, si les grandes lignes sont connues, la loi de finances n'est pas votée à ce jour, elle est en débat et les discussions en cours pourront modifier de façon substantielle le projet présenté par le Gouvernement et donc avoir des répercussions sur nos finances, dans un sens ou dans l'autre. Il est difficile de préparer un budget quand on ne sait pas exactement ce que seront nos finances. Même si l'opération sera plus ou moins blanche l'année prochaine, nous ignorons de quoi l'avenir sera fait. Cela pose un certain nombre de questions.

Par ailleurs, cette réforme est assez inquiétante pour nos collectivités, car on a l'impression que le Gouvernement a fait le choix assez clair de favoriser l'investissement privé au détriment de l'investissement public local. La réforme aboutira une nouvelle fois à un transfert d'impôt des entreprises vers les ménages, d'autant que, si j'ai bien compris l'esprit de la loi, 2010 sera la dernière année au cours de laquelle les Départements bénéficieront de l'impôt des ménages.

Sur cette question de la réforme de la fiscalité locale, la question de l'avenir des compensations est clairement posée. Cet état de fait a d'ailleurs été clairement énoncé par Alain Juppé qui, évoquant la mauvaise compensation par l'Etat des pertes de recettes, a eu ces mots – assez inhabituels chez lui : C'est tout de même se foutre du monde. Vous-même, monsieur le Président, lors du congrès de l'Association des Départements de France, avez annoncé que vous ne voteriez pas la réforme en l'état. On sent bien qu'il y a un malaise.

Outre ce flou artistique entretenu actuellement par le Gouvernement autour de la question des compensations, ces propositions ne sont pas acceptables pour deux raisons. Tout d'abord, elles interviennent alors que les conseils généraux sont confrontés à des difficultés financières majeures suite à l'acte II de la décentralisation et autres transferts de charges intervenus depuis le début de la décennie. Le transfert au Département de la gestion du RMI, aujourd'hui RSA, des personnels TOS des collèges, des routes nationales, de la politique du handicap, l'allocation personnalisée à l'autonomie, ont conduit dans la Sarthe à creuser un déficit cumulé de 120 millions d'euros dans les caisses du Conseil général sur la période 2002-2009. Je ne pense pas que vous contesterez ces chiffres, dans la mesure où c'est vous-même qui nous les avez fournis à l'occasion de la commission Décentralisation du 5 octobre. Pourtant, en 2004, le Gouvernement s'était engagé – je me souviens très bien des débats qui s'étaient tenus ici même, car la majorité départementale le répétait à l'envi – à une compensation à l'euro près. Mais cet euro nous coûte 120 millions d'euros depuis 2004. Il y a de quoi à être dubitatif sur les promesses qui sont aujourd'hui faites. On nous dit de ne pas nous inquiéter, que si l'on nous enlève une partie de la TP, on nous en reversera une petite part et que le reste sera compensé à l'euro près. Comme l'a dit Alain Juppé, je crois que c'est se foutre du monde !

Par ailleurs, ces propositions gouvernementales conduisent à diminuer les recettes propres des Conseils généraux au profit de la fiscalité indirecte, dont nous ne sommes pas maîtres, que ce soit la taxe intérieure sur les produits pétroliers, la taxe sur les assurances, les droits de mutation. A cet égard, vous avez rappelé, monsieur le Président, combien ces recettes étaient incertaines, qu'elles baissaient pour l'année 2010 et que les compensations restaient liées au bon vouloir du Gouvernement. Ainsi, pour 2010, le rapport d'orientations budgétaires que vous avez présenté annonce que le produit de la fiscalité directe passera dans notre département de 40 à 23 % de nos recettes. Cette perte d'autonomie des collectivités locales est en totale contradiction avec l'article 72-2 de la Constitution que vous mettiez en exergue en 2004, qui stipule que les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivité, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources. Mais qui se soucie aujourd'hui encore de la Constitution ?

Au final, M. Lorne l'a rappelé, notre autonomie fiscale serait en outre limitée à moins de 13 % des recettes. Les 87 % restants seront liés aux décisions gouvernementales. Comment aujourd'hui peut-on encore être optimiste ou parler d'autonomie fiscale alors que cette réforme conduira finalement à une mise sous tutelle des collectivités locales ? Après la décentralisation acte I, la décentralisation acte II, voilà venu le temps de la pièce intitulée : « Recentralisation » !

De la même façon, la réforme territoriale envisagée par le Gouvernement conduit à entretenir le trouble sur l'avenir des Conseils généraux. Pour avoir des discussions bilatérales avec des élus de la majorité et de la minorité, je sais que les inquiétudes sont partagées dans tous les rangs de cette assemblée. Nous ne sommes pas dans une opposition gauche/droite. Nous l'avons vu lors du débat de la session extraordinaire du 29 avril, où, sur un certain nombre de points, nous nous retrouvions totalement. Si, aujourd'hui, des éléments de la réforme, dont l'annonce est repoussée, semblent aller dans le bon sens, il n'en reste pas moins que nous nous sommes totalement opposés à trois éléments clefs de la réforme.

La première est la suppression de la clause de compétence générale. C'est une grave erreur. Une très large majorité de notre assemblée était favorable au maintien de cette clause de compétence, parce qu'il est clair qu'il ne saurait exister de collectivité locale sans cette clause. La supprimer est contraire au principe de la démocratie locale qui veut que le suffrage universel vaut compétence universelle. Sa suppression revient finalement à limiter notre capacité d'initiative et d'adaptation demain et à nous enfermer dans un carcan que nous ne déciderons pas, mais qui nous sera imposé par l'Etat. La supprimer revient à cette volonté de recentralisation.

De la même façon, la création des Conseillers territoriaux est un non-sens. L'ensemble des associations pluralistes d'élus considèrent qu'il y a aujourd'hui dans notre pays deux blocs de collectivités : le bloc de la proximité que nous incarnons – communes, communautés de communes et Conseils généraux – et le bloc des Régions, de l'Etat et de l'Europe qui est le bloc dit du développement. La réforme telle qu'elle est prévue revient à casser cette structure en essayant de fondre dans un seul corps d'élus les Conseillers généraux, les Conseillers régionaux et à en finir avec ce qui fait la force de la décentralisation républicaine.

La désignation des Conseillers départementaux dans un cadre régionalisé porte en elle la disparition progressive des départements par leur transformation en agences départementales de solidarité. Ce n'est pas acceptable. Je sais

qu'un certain nombre d'entre vous ne l'acceptent pas. Après l'asphyxie financière qui est à l'œuvre, le Gouvernement entend aujourd'hui mettre en œuvre l'asphyxie politique des Départements ! Mais, après tout, le rapport Attali, que l'on a dit être enterré un peu vite, ne proposait-il pas de supprimer les Départements ? C'est ce que le Gouvernement est en train de faire d'une façon un peu déguisée.

Deuxièmement, l'idée de supprimer des élus pour réaliser des économies est totalement démagogique. Certes, c'est un discours qui peut plaire à l'opinion ; on en a sans doute besoin en ce moment. Pourtant, à terme, il n'y aura aucune économie, puisque les élus qui siégeront à la fois au Conseil général et au Conseil régional toucheront une double indemnité. Je ne vois pas où seront les économies. De la même façon, il faut rappeler que l'ensemble des indemnités des Conseillers généraux et Conseillers régionaux de France est inférieur au budget annuel de l'Elysée !

Troisième élément inacceptable de la réforme : le mode de scrutin. Je parlerai d'un tripatouillage inadmissible. Il s'agit d'une question qui touche au fondement même de notre démocratie. Il eût été normal qu'une réforme du mode de scrutin commençât par un dialogue républicain avec l'ensemble des composantes de la vie politique de notre pays pour arriver à un consensus. Toute autre attitude paraît bien peu républicaine et très partisane. Finalement, être partisane n'est-ce pas le but de cette réforme ? Car, sur le fond et d'après les articles parus et les discours prononcés, on a l'impression qu'il est davantage question de servir les intérêts électoraux de l'UMP que d'améliorer le fonctionnement de notre démocratie ! En effet, l'institution d'un nouveau mode de scrutin uninominal à un tour avec une part de proportionnelle permettra à l'UMP de reprendre en main le pouvoir politique des Régions et des Départements, en misant sur la traditionnelle division de la gauche au premier tour des élections.

Cette réforme est d'autant plus inquiétante qu'elle s'accompagnerait d'un redécoupage des cantons. Si c'est un redécoupage du même type que le charcutage auquel le Gouvernement s'escrime sur les circonscriptions législatives, ce serait particulièrement inquiétant.

Je ne pense pas être trop éloigné du sujet, car nous parlons de l'avenir. Or, aujourd'hui, je ne vois pas notre avenir, je ne le connais pas : il est trouble, masqué, caché. Vous pouvez tenir un discours très optimiste, mais notre débat d'orientation budgétaire prépare 2010, 2011, 2012 et les années qui viennent. D'ailleurs, le rapport en fait état. Comment peut-on, aujourd'hui sereinement anticiper l'avenir d'une collectivité quand on ne sait pas de quoi il sera fait tant du point de vue de la fiscalité que de l'avenir des Départements ? Telle est la question posée à ce jour et, à cet égard, je pense m'inscrire dans la ligne du débat. Nous assistons aujourd'hui à un processus de recentralisation. Si vous souhaitez l'assumer, c'est votre choix. Nous, nous ne l'assumerons pas. Je sais que sur les bancs de la majorité, des personnes sont d'accord avec mes propos. Dans l'opinion publique, chez les élus de tous bords, une vague de mécontentement est en train de naître.

Avant de revenir sur les chiffres de 2010, je veux reprendre les propos de M. Philippe Adnot, Sénateur non inscrit et Président du Conseil général de l'Aube qui le dirige avec une majorité UMP. Il nous a écrit : « Je considère la situation grave, car ce sont l'avenir des Départements qui est en cause et notre capacité à développer nos territoires. Derrière cet ensemble, pointe le nez de tous ceux qui n'ont jamais admis l'autonomie de gestion des collectivités locales, de tous ceux qui rêvent de remplacer la centralisation parisienne par une centralisation régionale et de tous ceux qui voudront transformer les Conseils généraux en exécutants de politiques décidées ailleurs. » Ce n'est pas moi qui l'écris, c'est un Président de Conseil général qui a une majorité UMP. Aujourd'hui, de nombreuses de personnes sont sur cette position, au-delà du clivage traditionnel gauche/droite.

Vous voulez que je revienne au DOB ; j'y reviens de façon très précise. A lire le rapport, certains de ses éléments ne nous rendent pas optimistes. Tout d'abord – M. Lorne l'a rappelé très brièvement –, le poids de la décentralisation et des transferts de charges s'accroîtra encore l'année prochaine pour se situer à 21,7 millions d'euros au titre de la décentralisation ; à 7,4 millions d'euros au titre des surcharges liées à la politique du handicap ; à 5,5 millions d'euros au titre de l'APA si l'on considère que les compensations de l'Etat n'atteignent pas 50 % comme le prévoyait la loi. Soit un déficit total de 34,67 millions d'euros creusé par l'Etat dans les finances départementales. Ce chiffre, il faut le rappeler et ne pas le passer sous silence. De la même façon, vous êtes passés un peu vite sur l'impact du projet de loi de finances pour 2010. Nous sommes à nouveau confrontés à une politique assez draconienne menée à l'encontre des collectivités locales. Vous faites état de dotations stables ; elles se situent en dessous du niveau de l'inflation. Si on prend la DGF, le Gouvernement a modifié l'année dernière la base de calcul, nous expliquant qu'il fallait la fonder sur l'inflation. Un an après, ce n'est plus d'actualité ; nous assistons à un nouveau changement de la règle, puisque le projet de loi de finances 2010 prévoit une évolution de la DGF de 0,6 %, soit la moitié de l'inflation prévue dans le même texte de loi.

Par ailleurs, il est un sujet que vous n'avez pas du tout évoqué alors que le ministre du Budget l'a reconnu : les collectivités, à la différence des entreprises et des ménages, ne seront pas compensées du fait de l'instauration de la taxe carbone. Pourtant, nos charges de fonctionnement, sont aussi constituées en partie par des dépenses soumises à la taxe : le chauffage de l'ensemble des établissements que nous gérons, les transports publics. Les TICE ont été évoqués sans que ce point ne soit soulevé. Il n'en reste pas moins que nos charges financières vont considérablement augmenter et le surcoût de la taxe carbone pour le Département sera uniquement à la charge des collectivités et donc de leurs contribuables. Je regrette qu'aucune indication chiffrée à ce sujet ne nous soit fournie dans le DOB.

De la même façon, les dépenses contraintes continuent d'augmenter. Je citerai le RSA, à hauteur de 6,6 millions d'euros, soit une charge nette de 3,5 millions d'euros pour le Conseil général sans une prospective claire du nombre des bénéficiaires.

Vous avez évoqué la poursuite de la montée en puissance de l'APA et de la PCH. Je n'y reviens pas.

Avec quels résultats pour la Sarthe en 2010 ?

A la section de fonctionnement, les dépenses sont en augmentation de 143 millions, soit de 3,4 %, alors que les recettes ne progressent que de 2,6 %. Cela conduit, pour la quatrième fois successive, à un recul assez important de notre épargne.

Les investissements se stabilisent au même niveau que 2008, en recul de 8 millions d'euros par rapport à 2009.

L'appel à l'emprunt intervient à hauteur de 171 millions d'euros. Il permettra de financer 60 % de nos dépenses contre 49 % si je reprends le chiffre du DOB pour 2009. On fait un saut pour passer à 60 %, car notre autofinancement connaît un nouveau recul. Il se situe désormais à 10 % contre 14 % au DOB 2009.

L'annonce, page 7 du rapport, d'une diminution de 24 % de notre épargne nette n'est pas un bon signe, car le maintien d'un niveau d'investissement ambitieux nécessitera un recours plus important à l'emprunt alors que nous figurons toujours parmi les Départements les plus endettés de France.

Vous avez tracé les orientations budgétaires assez rapidement. Les rapporteurs des commissions y reviendront certainement ; nous aurons alors l'occasion d'en débattre dans le détail. Mais je note que l'on est un peu gêné aux entournures. Nos marges de manœuvre se sont considérablement rétrécies. Il est difficile, même avec un discours optimiste, d'envisager sereinement l'avenir si l'on étudie en détail les orientations budgétaires pour 2010.

Vous annoncez la poursuite des politiques engagées ou la mise en place de décisions déjà programmées les années précédentes au titre des différents schémas que nous avons adoptés. Le rapport 2010 ne présente aucune annonce nouvelle. Ce n'était pas le cas en 2009. Certes, il est difficile de vous jeter la pierre, car au vu d'une situation aussi contrainte et un avenir aussi certain, il est compliqué d'envisager l'avenir avec sérénité.

Cela dit, s'il est difficile de vous jeter la pierre, il n'en reste pas moins qu'en qualité de Parlementaire, vous assumez en grande part la situation que nous vivons aujourd'hui, puisque vous avez apporté votre soutien, mes chers collègues de la majorité, à l'ensemble des décisions qui plombent aujourd'hui notre collectivité !

Pour conclure, la préparation du BP 2010 se fait dans un contexte encore jamais vu, une situation économique dégradée du fait de l'impact de la crise économique, des incertitudes sur nos finances et sur l'avenir même de notre collectivité locale, des transferts de charges de plus en plus lourds. De plus, le soutien de l'Etat est au point mort, les recettes incertaines, voire en panne, alors que nos dépenses continuent d'augmenter et, cerise sur le gâteau ! nous allons connaître une nouvelle augmentation de notre endettement. Tout cela, monsieur le Président, mes chers collègues, ne conduit pas à l'optimisme ni au dynamisme alors que, plus que jamais, face à la situation que nous traversons, nous avons besoin des collectivités locales pour investir et soutenir les plus fragilisés. Les décisions gouvernementales conduisent au contraire à nous paralyser. Ce n'est plus, comme nous l'avons évoqué à une époque, un simple coup de canif dans le contrat de confiance passé entre l'Etat et les collectivités locales, mais une lacération méthodique, au poignard, au mépris de la Constitution, qui est désormais foulée au pied par le Gouvernement s'agissant de l'autonomie financière de nos collectivités. Le résultat de tout cela, les Sarthois le découvriront. Nous recevons actuellement la taxe d'habitation 2009. Beaucoup de personnes sont surprises ; elles n'ont pas été attentives quand nous avons annoncé la très forte augmentation de la taxe d'habitation, mais, globalement, il y a une chose sur laquelle je suis certain : l'année prochaine, vous proposerez aux Sarthois la même recette. (Applaudissements des Conseillers généraux de Gauche et Républicains).

## Examen des orientations budgétaires de la Commission de la solidarité départementale

**M. COUNIL.** Monsieur le Président, mes chers collègues, je formulerai quelques observations sur le rapport de Mme Pavy.

Premièrement, je note un paradoxe. Vous vous félicitez d'être parvenus à créer 630 nouveaux postes d'aide aux personnes âgées dans les établissements ou dans le cadre du schéma Personnes handicapées. Cela s'inscrit dans le bon sens. Toutefois, je ne peux m'empêcher de rapprocher cette déclaration de ce que je lis dans la presse, laquelle nous explique que les collectivités locales créent beaucoup trop d'emplois de fonctionnaires.

Si l'on considère la façon dont vous gérez la maison, vous contribuez également à créer des postes. Il y a là une contradiction au sein de la majorité que je n'arrive pas à m'expliquer. Comment pouvez-vous accepter les reproches du Président, ne pas tenir compte de ce qu'il vous dit et vous féliciter d'avoir créé des postes ? Il y a là une ambiguïté qui m'intéresse.

Deuxièmement, sur les suites de l'affaire "Marina", ce drame qui nous a touchés, j'aimerais que soit ouvert un débat en commission des affaires sociales pour obtenir des éclaircissements, car nous avons lu bien des choses dans la presse. Le Président a commencé son intervention en rappelant combien nous pouvions être fiers de l'action de nos services. Je souscris totalement à ses propos ; cela dit, nous avons entendu des déclarations qui posent question. Il serait une bonne chose que les élus puissent être saisis de cette question et voir quelles conclusions en tirer.

S'agissant de l'insertion des gens du voyage, on sait combien notre Département a été à la pointe sur cette action. Mais j'ai tendance à noter aujourd'hui un certain désengagement, notamment dans son volet social. En ma qualité de Président du Syndicat mixte de l'agglomération mancelle, j'ai été alerté d'un désengagement vis-à-vis du centre social départemental Voyageurs 72, qui conduit inexorablement à une remise en cause du service de domiciliation postale des voyageurs qui est l'une des principales activités du centre social. Je tiens à appeler votre attention sur ce sujet. Il s'agit d'un service qui remplit un rôle très important. S'il n'est plus rempli demain, il devra être assumé par les communes. Je puis vous assurer que l'on refusera au Mans d'assumer ce service, actuellement effectué par le Département.

J'en viens aux dispositifs partenariaux. Vous proposez de faire entrer dans le contrat urbain de cohésion sociale le dispositif d'assistants sociaux mis en place dans les services de police et de gendarmerie. Cela conduira d'une façon inexorable à une réduction des crédits réservés directement à la politique de la ville, ce qui m'inquiète. Autre aspect inquiétant : si, à la rigueur, on peut y souscrire pour les assistants sociaux qui sont mis à disposition des services de police, autant pour les forces de gendarmerie qui n'interviennent pas sur le territoire Politique de la ville, je ne vois pas en quoi les crédits réservés à la Politique de la ville devraient financer une action qui aurait lieu ailleurs que sur le territoire de la Politique de la ville.

M. Petiot a évoqué les maisons de retraite. Si le schéma départemental précédent, qui a été voté à l'unanimité, avait décidé de concentrer les efforts sur l'agglomération mancelle, c'est parce que le retard par rapport aux zones rurales était considérable. Nous étions unanimes à le constater.

Voilà peu, en étudiant des documents assez anciens, j'ai découvert que j'avais été désigné membre d'un comité chargé de la révision du schéma départemental Personnes âgées et du schéma Personnes handicapées. Nous sommes deux Conseillers de la minorité départementale à être désignés, Jean-Pierre Rossard et moi-même ; je sais que les discussions sont en cours sur la révision du schéma. Je m'étonne de n'avoir jamais été invité aux réunions de ce comité. En tout cas, nous avons délibéré pour en désigner des membres.

Enfin, sur les personnes âgées, nous restons opposés au rapprochement du Clic Cénom'ans et du CIDPA tel qu'il doit intervenir, car cela aboutit à la disparition du Clic Cénom'ans. L'orientation, un moment, portait sur la disparition du CIDPA. Que deviennent les personnes qui travaillent au Clic ?

J'aimerais avoir des informations sur la Maia, car on nous parle depuis un ou deux ans de la mise en place de la structure ; une personne a été recrutée. J'aimerais obtenir davantage d'informations sur le sujet.

Sur la Maison départementale des personnes handicapées, je pense qu'il y a urgence à intervenir, car un malaise assez profond sévit au sein de la structure. Si l'on veut qu'elle remplisse son rôle correctement, il faut remettre les choses à plat du point de vue du personnel. J'aimerais obtenir un état précis du financement de la structure, car plusieurs départements ont intenté une action en justice contre l'Etat, qui ne payait pas ce qu'il devait. J'aimerais savoir ce qu'il en est dans le Département.

Enfin, sur la démographie médicale, je rappelle que nous sommes opposés à plusieurs des critères proposés qui conduisent à exclusion du dispositif des territoires qui, dans les années qui viennent, vont se retrouver en situation de carence. Lorsqu'ils seront en situation de carence, ils entreront dans le dispositif. Tout à l'heure, le Président disait : "Gouverner c'est prévoir". En l'occurrence, nous faisons tout, sauf de prévoir.

### **Examen des orientations budgétaires de la Commission de l'Education, des Sports et des Transports**

**M. COUNIL.** Deux remarques : l'une porte sur le budget Education, l'autre sur le budget Sport.

Vous évoquez la mise en place de l'espace numérique de travail dans les établissements qui se fera en lien avec la Région et le rectorat pour doter l'ensemble des établissements d'un ENT. L'ENT est un espace virtuel ; il n'en reste pas moins qu'un équipement informatique est nécessaire. Vous expliquez que vous consentez des efforts, certes, mais je continue à penser que ces efforts restent trop limités et qu'il aurait fallu, dans le cadre des crédits d'investissement, opérer des choix un peu différents et doter davantage les établissements. Je suis alerté au titre de trois collègues. A chaque fois, vous nous répondez que la question n'est pas posée par les principaux. Mais à chaque fois que je rencontre un principal, que ce soit sur mon canton ou sur un autre, ils crient famine en matière d'équipement informatique, surtout quand ils comparent avec ce qui s'est fait dans un lycée voisin.

Combien de collègues dans le département sont-ils câblés et en mesure de recevoir une informatique dans toutes les salles et quel est le nombre d'équipements informatiques par collègue ? Je demande ces données chiffrées depuis deux ans, sans jamais les obtenir. Je veux connaître le nombre exact d'ordinateurs mis à disposition dans chaque établissement et le nombre d'élèves en parallèle. Ces données chiffrées ne m'ont jamais été fournies.

Sur le sport, nous sommes dans une situation économique difficile et nous devons faire des choix. La priorité doit-elle porter sur la reconstruction de la maison des sports ? Je ne suis pas persuadé que cela en soit une. On parle d'une construction qui est prévue sur le site de l'IUFM. N'y aurait-il pas possibilité de transformer les anciens bâtiments pour abriter les équipements sportifs ? Je ne pense pas au vieux bâtiment situé sur la route de Ballon, mais le grand équipement qui donne sur le côté, boulevard Saint-Michel à Coulaines. Il compte des mètres carrés en nombre suffisant pour y loger les comités sportifs sans avoir besoin de reconstruire un bâtiment, à une époque où l'on les financements sont tendus. La dépense me semble un peu superflue.

### **Examen des orientations budgétaires de la Commission des Routes et des Infrastructures**

**M. COUNIL.** Monsieur le Président, mes chers collègues, concernant les infrastructures routières, j'aimerais avoir communication d'un plan d'ensemble sur plusieurs années de la même façon qu'une programmation nous a été fournie à n + 3, n + 4 permettant de prévoir des actions. J'ai demandé à plusieurs reprises un plan départemental routier afin de savoir quels investissements seront programmés et à quelle échéance.

### **Examen des orientations budgétaires de la Commission du Développement Economique et de l'Aménagement du Territoire**

**M. COUNIL.** Monsieur le Président, j'aimerais rebondir sur vos propos de ce matin relatifs au haut-débit qui m'ont fait un peu peur. Le Conseil général a beaucoup investi les années passées pour permettre le développement d'un réseau haut débit dans le Département. On nous avait promis que la totalité des Sarthois serait connectée. Aujourd'hui, des problèmes subsistent. Dans le Saonois, c'est France Telecom qui trouve une solution au problème d'un utilisateur ! Si l'on considère l'investissement du Département au titre du contrat avec la société Sartel, notre délégataire aurait dû la trouver. Je trouve cela un peu dommage.

Monsieur le Président, ce matin, vous avez tenu un propos qui m'a fait un peu bondir. Vous avez indiqué que l'on voulait réfléchir sur le très haut débit pour emmener la fibre optique dans chaque foyer. Cela me fait peur d'un point de vue financier, car amener la fibre optique dans chaque foyer représenterait des travaux de génie civil considérables. Faire passer la fibre optique supposerait de casser l'ensemble des trottoirs de toutes les communes. J'aimerais avoir quelques précisions sur le sujet. Est-il bien utile de s'engager dans ce genre de dossier alors que nous sommes dans un secteur où les évolutions technologiques sont considérables année en année ? Désormais, grâce aux nouveaux appareils, tout le monde peut accéder à la technologie trois G. Il suffit d'acheter une clef USB, de la brancher sur le portable ou sur tout autre appareil pour bénéficier d'une liaison haut-débit. Je me pose des questions sur le sujet. La fibre optique dans chaque foyer est quelque chose d'irréaliste !